

Compte rendu de séance Séance du 30 Mars 2015

L' an 2015 et le 30 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de
TRIBOT Philippe, Maire

Présents : M. TRIBOT Philippe, Maire, Mmes : HARTZ Marie-Noëlle, JEMIOLO Anita, LEQUIN Maria, MM : COLLARD Benoît, COQUILLARD Gérard, EMONET Emmanuel, MOUGE Gilbert, RIDEY Patrick, SEGUERLAS Rémi.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEHLINGER Fanny à M. TRIBOT Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 23/03/2015

Date d'affichage : 23/03/2015

A été nommé(e) secrétaire : M. COLLARD Benoît

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- DEL30032015-1 - Approbation du Compte Administratif 2014.
- DEL30032015-2 - Vote du Budget Primitif 2015.
- DEL30032015-3 - Vote des taux des 4 taxes locales pour 2015.
- DEL30032015-4 - Subventions accordées en 2015.
- DEL30032015-5 - Amortissement de la participation communale aux travaux effectués par le S.D.E.A. en 2014.
- DEL30032015-6 - SDCI : acceptation des dispositions prévues d'être appliquées pour les services d'eau potable du département : Transfert de compétences du service d'eau communal de Feuges au SDDEA.
- DEL30032015-7 - Transfert au SDEA de la compétence "Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables".

Complément de compte-rendu:

Le Conseil Municipal décide:

- d'approuver le Compte Administratif 2014;
- de voter le Budget Primitif 2015;
- de voter les taux des 4 taxes locales sans changement par rapport à l'année 2014 pour un produit de 104 307 €;
- de voter les subventions accordées par la commune en 2015 pour un total de 6 500 €;
- d'amortir sur une année la participation communale aux travaux effectués par SDEA en 2014;
- d'accepter les dispositions prévues d'être appliquées dans le schéma départemental de coopération intercommunale pour les services d'eau potable du département, et donc, de transférer les compétences du service d'eau communal au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube;
- de transférer la compétence "Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides" au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube;
- d'étudier la mise en place d'un tarif de vente pour les caves urnes dans le columbarium, et d'une taxe de dispersion dans le jardin du souvenir, et de se laisser un temps de réflexion.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 09/04/2015
Le Maire
Philippe TRIBOT